

## Comité consultatif sur l'application des droits

**Onzième session**  
**Genève, 5 – 7 septembre 2016**

### LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

*Document établi par le Secrétariat*

Cote du document	Intitulé du document
WIPO/ACE/11/INF/1	LISTE DES PARTICIPANTS
WIPO/ACE/11/INF/2	LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES
WIPO/ACE/11/INF/3	CALENDRIER PROPOSÉ
WIPO/ACE/11/1	ORDRE DU JOUR
WIPO/ACE/11/2	ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE <i>Document établi par le Secrétariat</i>

WIPO/ACE/11/3 REV.

ADMISSION D'UNE ORGANISATION  
INTERGOUVERNEMENTALE ET D'UNE  
ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE  
EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AD HOC  
*Document établi par le Secrétariat*

---

WIPO/ACE/11/4

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET CAMPAGNES  
STRATÉGIQUES MENÉES POUR PROMOUVOIR LE  
RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
*Contributions établies par l'Algérie, Antigua-et-Barbuda,  
la Chine, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, le Paraguay,  
les Philippines et la République de Corée ainsi que par  
l'Association Sygnał (Pologne) et l'Association suisse  
des musiciens*

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES DROITS  
D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS DE L'ALGÉRIE

*Contribution établie par M. Benchikh Lehocine, directeur général de l'Office national des droits  
d'auteur et des droits voisins, Alger*

Résumé : Les activités menées par l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) de l'Algérie pour la promotion de la propriété intellectuelle portent sur la sensibilisation du grand public aux questions de droits d'auteur ainsi que sur la formation des professionnels. Les activités de sensibilisation du grand public s'adressent en priorité aux jeunes et aux auteurs. À cette fin, tous les moyens de communication sont mobilisés : les radios, les bandes dessinées, les dépliants, et les réseaux sociaux. Toutes les opportunités pour éduquer et communiquer sont saisies : les événements culturels, les salons et expositions, les fêtes commémoratives en rapport avec la culture, etc. Des cours sont également dispensés dans les écoles. Ces campagnes invitent les auteurs à protéger leur création, incitent les exploitants à s'acquitter de leurs obligations et montrent les effets néfastes des différentes formes d'atteintes aux droits d'auteurs, notamment le plagiat et le téléchargement illicite des œuvres. La formation des professionnels, quant à elle, s'adresse en priorité aux acteurs opérationnels et aux fonctionnaires en charge de l'application des lois.

CONCOURS ET CAMPAGNES DE SENSIBILISATION À L'INTENTION DES JEUNES POUR  
PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À  
ANTIGUA-ET-BARBUDA

*Contribution établie par Mme Ricki Camacho, directrice du service d'enregistrement de l'Office de  
la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda, Ministère des affaires juridiques*

Résumé : Le présent document décrit l'expérience d'Antigua-et-Barbuda en matière de promotion de la connaissance et du respect de la propriété intellectuelle par le biais de concours et de campagnes de sensibilisation ciblées, organisés à l'intention des jeunes, du secteur privé et des responsables de l'application de la loi. L'insuffisance des ressources financières et humaines constitue un défi à relever pour étendre au maximum la portée des campagnes de sensibilisation. Cependant, l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce continue d'utiliser des méthodes créatives pour promouvoir la sensibilisation au respect de la propriété intellectuelle.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE POUR SENSIBILISER LES JEUNES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR LE BIAIS DE L'ÉDUCATION

*Contribution établie par l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, Beijing*

Résumé : En 2015, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et le Ministère de l'éducation ont lancé conjointement le Programme national d'écoles pilotes et d'écoles modèles pour l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles primaires et secondaires. Ce programme vise à instaurer une culture de la propriété intellectuelle dans des écoles pilotes et des écoles modèles destinées à servir d'exemples à suivre pour leurs pairs, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles primaires et secondaires à l'échelle nationale et d'encourager ainsi les adolescents et les jeunes à cultiver le respect des savoirs, de l'innovation et de la protection de la propriété intellectuelle. Le fait de laisser ces écoles pilotes et ces écoles modèles jouer pleinement leur rôle permettra de mieux sensibiliser la société à la propriété intellectuelle en veillant à ce que chaque famille comprenne un élève conscient de l'importance de la propriété intellectuelle.

## RENFORCER LA SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA LÉGISLATION RELATIVE À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION EN CHINE

*Contribution établie par M. Liu Yang, vice-directeur, Division des affaires juridiques, Sous-division administrative de Guangdong, Administration générale des douanes de la République populaire de Chine, Guangzhou (Chine)*

Résumé : Le présent document contient les principales méthodes employées par l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine pour mener des campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle en vue de promouvoir le respect de la législation relative à l'importation et à l'exportation. L'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine est un organisme gouvernemental responsable de la supervision et de la gestion des marchandises (arrivées et départs) sur le territoire douanier de la partie continentale de la République populaire de Chine et chargé par la loi d'assurer les fonctions de protection des droits de la propriété intellectuelle des marchandises importées et exportées. Elle a déployé des efforts considérables ces dernières années pour mener des campagnes de sensibilisation visant toutes les catégories de personnes concernées à l'aide de différents moyens et supports. Ces campagnes ont donné d'excellents résultats en renforçant efficacement la connaissance du grand public en matière de protection de la propriété intellectuelle au niveau des importations et des exportations, en réduisant le nombre de violations et de contrefaçons relatives aux importations et aux exportations et en créant des conditions favorisant l'arrêt volontaire de ces atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

## L'ÉCOLE GRECQUE DU DROIT D'AUTEUR – SENSIBILISER LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE À LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR

*Contribution établie par l'Organisation du droit d'auteur hellénique et le Ministère hellénique de la culture et des sports, Athènes*

Résumé : L'Organisation du droit d'auteur hellénique (HCO) est l'autorité compétente en matière de droit d'auteur et de droits connexes. En 2014, elle a élaboré, en collaboration avec une équipe d'enseignants, un programme éducatif sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes intitulé, "Droit d'auteur". Ce programme vise à attirer l'attention des élèves sur l'importance du droit d'auteur et des droits connexes dans notre société actuelle et leur rôle clé dans la promotion

de la créativité et de la culture. Pour l'année scolaire 2015-2016, la HCO a décidé d'en élargir la diffusion et d'étoffer ses activités. C'est dans ce contexte qu'elle a mis sur pied "l'École grecque du droit d'auteur". L'organisation a reçu une bourse de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) qui lui a permis de développer ce projet et d'instruire les enseignants de toute la Grèce sur les questions de droit d'auteur. C'est la première fois qu'un tel programme, soutenu par le Ministère de l'éducation et l'Union européenne, est mis en œuvre en Grèce.

## DONNÉES D'EXPÉRIENCE DE LA HONGRIE EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

*Contribution établie par Mme Roberta Pál, secrétaire adjoint au Conseil national de lutte contre la contrefaçon, Budapest*

Résumé : Le Conseil national de lutte contre la contrefaçon (NBAC) est un organe consultatif chargé de donner son avis sur les questions qui lui sont soumises. Il a été créé en 2008 par le Gouvernement hongrois à la demande de l'Office hongrois de la propriété intellectuelle (HIPO). Le plan d'action du NBAC est axé sur la sensibilisation des jeunes et des entrepreneurs (en particulier les petites et moyennes entreprises (PME)). En ce qui concerne les activités de sensibilisation destinées aux PME, le NBAC a fourni des informations et des conseils aux membres de l'Association des jeunes entrepreneurs de Hongrie (FIVOSZ) et a organisé des séminaires avec les chambres de commerce régionales. Pour les activités de sensibilisation destinées aux jeunes, le NBAC a installé des tentes d'information dans le cadre de festivals de musiques, mené des activités de sensibilisation auprès des enfants dans le cadre d'une exposition interactive et de visites dans les écoles et a organisé un concours sur les médicaments de contrefaçon. Pour les activités de sensibilisation destinées au grand public, le NBAC a organisé des séminaires dans le cadre de l'Art Market Budapest ainsi qu'un concours pour les enseignants dans lequel ces derniers devaient créer du matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle. Le NBAC tient à jour des sites Web (<http://www.hamisitasellen.hu/> et <http://www.hamisitasellen.hu/hamisgyogyszer/>), un profil Facebook, un blog sur la propriété intellectuelle et la contrefaçon et est très présent dans les médias.

## ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION MENÉES PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Yang Dae-gyeong, directeur adjoint, Division des Affaires multilatérales, Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), Daejeon (République de Corée)*

Résumé : L'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) réagit face au préjudice physique, financier et économique causé par la diffusion à grande échelle de produits contrefaisants. Ainsi, il s'efforce de créer un système favorisant l'innovation authentique et permettant de lutter contre la contrefaçon. Le KIPO se consacre notamment à la promotion de la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la lutte contre les produits contrefaisants en ligne, l'objectif étant de garantir une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle.

## PROMOUVOIR LE RESPECT ET RENFORCER LA CONNAISSANCE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : L'EXPÉRIENCE DE L'OFFICE DES BREVETS DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE

*Contribution établie par M. Arvis Grīnbergs, responsable de projet au sein de l'Office des brevets de la République de Lettonie, Riga*

Résumé : L'Office des brevets de la République de Lettonie (ci-après dénommé "office des brevets") fournit des services d'enregistrement pour les droits de propriété industrielle et est chargé de la sensibilisation à la propriété industrielle en République de Lettonie. Le présent document décrit les activités les plus récentes ainsi que diverses initiatives de l'office des brevets

visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et à informer la société lettone sur les avantages de l'utilisation du système de propriété intellectuelle.

#### PROGRAMMES DE SENSIBILISATION MIS EN ŒUVRE PAR LA DIRECTION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU PARAGUAY

*Contribution établie par M. Héctor Balmaceda Godoy, directeur général, Direction générale de l'application des droits, Direction nationale de la propriété intellectuelle, Asunción*

Résumé : Sensibiliser la population du Paraguay à la propriété intellectuelle et lui donner les moyens d'en profiter est un facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) du Paraguay a conçu et met en œuvre une stratégie dont le principal objectif est de dispenser une formation et de sensibiliser aux questions de propriété intellectuelle dans tout le pays. Ces activités s'adressent aux étudiants et enseignants du cycle secondaire, ainsi qu'aux fonctionnaires, chercheurs et utilisateurs du système de la propriété intellectuelle. Étant donné le succès de ces efforts, la DINAPI, par le biais de la Direction générale de l'application des droits, a planifié et élaboré de nouveaux projets portant, notamment, sur le droit d'auteur et les brevets, afin que les secteurs concernés par ces domaines puissent tirer avantage du système de la propriété intellectuelle.

#### CAMPAGNES D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE MENÉES PAR L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PHILIPPINES

*Contribution établie par Mme Josephine Rima Santiago, directrice générale, Office de la propriété intellectuelle des Philippines, Taguig (Philippines)*

Résumé : Le système de propriété intellectuelle a presque toujours été un sujet nébuleux, y compris pour les membres de la société qui sont censés en être les bénéficiaires. L'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL) entreprend de sensibiliser les jeunes et les secteurs concernés au monde de la propriété intellectuelle, en vue d'atteindre deux objectifs, à savoir leur inculquer la valeur du respect de la propriété intellectuelle; et susciter leur sens de la créativité et de l'innovation. Depuis ces trois dernières années, l'IPOP HL organise un camp annuel pour les jeunes consacré à la propriété intellectuelle ainsi que d'autres activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle. Si l'on sème la graine de la propriété intellectuelle parmi les jeunes, leurs familles et les personnes de leur entourage, on récoltera à l'avenir les fruits d'un monde conscient des enjeux de la propriété intellectuelle. Ce que nous enseignons aujourd'hui à nos jeunes au sujet de l'importance du respect de la propriété intellectuelle aura de profondes répercussions sur le comportement et les valeurs qu'ils adopteront tout au long de leur vie.

#### TRAVAUX MENÉS PAR L'ASSOCIATION SYGNAŁ POUR PROMOUVOIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION EN POLOGNE

*Contribution établie par Mme Teresa Wierzbowska, présidente de l'association Sygnał, Varsovie*

Résumé : L'Association Sygnał vise à unir les efforts des acteurs du marché de l'audiovisuel, notamment les télédiffuseurs locaux et internationaux, dans le but de protéger efficacement les droits de propriété intellectuelle en ligne. Selon de nombreux rapports sur l'ampleur du piratage en ligne en Europe et dans le monde entier, la Pologne occupe le haut du classement dans ce domaine. Les principales parties prenantes, en particulier les autorités chargées de l'application de la loi, ont une connaissance insuffisante de la spécificité des atteintes en ligne. Dans cette optique, l'association atteint ses objectifs, notamment en :

- mettant en place un programme éducatif destiné aux fonctionnaires de police et aux procureurs publics;

- en lançant des campagnes de sensibilisation ciblant les acteurs du marché qui participent directement ou indirectement au financement de la diffusion illégale en ligne de contenus audiovisuels;
- fournissant des connaissances et des outils pour le marché de la publicité en ligne destinés à mettre en pratique l’approche “suivre l’argent”;
- établissant une solide coalition de marché pour lutter efficacement contre le piratage en ligne.

## NEXT BIG THING – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA VALEUR DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE MENÉE PAR L’ASSOCIATION SUISSE DES MUSICIENS

*Contribution établie par M. Christoph Trummer, président, Association suisse des musiciens, Zurich (Suisse)*

Résumé : Dans les pays occidentaux, toute une génération a grandi en ayant accès à la musique en permanence, mais sans avoir à payer pour l’écouter. La mentalité des consommateurs est influencée par l’existence d’un marché illégal. Il est urgent de rappeler que chaque morceau de musique écouté a demandé non seulement du talent et de la créativité, mais aussi des investissements et des prises de décisions. Tel est le but de NEXT BIG THING (NBT), un jeu en ligne conçu et produit par l’Association suisse des musiciens, l’association officielle de la scène pop/rock suisse. NEXT BIG THING plonge le joueur directement dans le processus d’enregistrement d’une musique. Au fil des étapes, le joueur doit choisir le nom de son groupe puis les modalités de sortie de son album, tandis qu’un indicateur gradué lui rappelle le montant de ses dépenses. À la fin, rien n’est garanti en matière d’investissement : celui-ci peut porter ses fruits, mais peut tout aussi bien échouer.

---

WIPO/ACE/11/5

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L’ACADÉMIE DE L’OMPI POUR SENSIBILISER LES JEUNES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR L’INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

*Document établi par le Secrétariat*

Résumé : On observe une demande croissante des États membres de l’OMPI pour des outils pédagogiques à destination des jeunes allant au-delà de la sensibilisation. L’Académie de l’OMPI est le vecteur central de l’Organisation en matière de formation et d’activités de renforcement des capacités humaines, en particulier pour les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition. Certains pays s’efforcent de mettre en œuvre des activités et des programmes notamment dans le domaine des technologies de l’information et de la communication (TIC), qui sont axés sur la créativité et l’innovation chez les jeunes. Dans l’ensemble, selon les indicateurs relatifs au niveau de connaissances des jeunes en matière de propriété intellectuelle dans ces pays, une assistance devrait être fournie sous forme d’outils pédagogiques et d’une aide à l’élaboration des programmes d’enseignement. Afin de répondre aux différents besoins recensés et de relever les défis qui se posent, l’Académie de l’OMPI va continuer de développer et de mettre au point son kit pédagogique IP4Kids pour les enseignants dans le but d’optimiser les ressources existantes.

WIPO/ACE/11/6

FONCTIONS DES OFFICES NATIONAUX DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN MATIÈRE  
D'APPLICATION DES DROITS  
*Contributions établies par la Chine, la Colombie, le  
Paraguay et les Philippines*

LA PROTECTION ET L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN  
CHINE ET LE SYSTÈME ADMINISTRATIF D'APPLICATION DES DROITS DE BREVET PAR  
L'OFFICE D'ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DE CHINE

*Contribution établie par l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de  
Chine, Beijing*

Résumé : Le présent document donne un aperçu des caractéristiques particulières du système chinois de protection de la propriété intellectuelle qui prévoit une double protection, au moyen de mesures administratives et judiciaires, complétée par l'arbitrage et la médiation. Il porte également sur le rapport entre l'application des droits de propriété intellectuelle en Chine et les règles et initiatives internationales pertinentes. Grâce aux mécanismes précités, des résultats remarquables en matière d'application et de protection des droits de propriété intellectuelle en Chine ont été obtenus et ont permis de créer un environnement favorable à la propriété intellectuelle.

LES POUVOIRS JUDICIAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE ET DU  
COMMERCE ET DE LA DIRECTION NATIONALE DU DROIT D'AUTEUR DE LA COLOMBIE  
DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Fidel Puentes Silva, directeur général adjoint chargé des affaires  
judiciaires, Direction générale de l'industrie et du commerce, Bogota*

Résumé : Malgré la séparation des pouvoirs en trois branches distinctes dans le système colombien, le législateur a décidé d'accorder des pouvoirs judiciaires à plusieurs organes administratifs, entraînant un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle. Parmi les organes concernés figurent la Direction générale de l'industrie et du commerce, qui a le pouvoir judiciaire de traiter les questions de concurrence déloyale et les atteintes aux droits de propriété industrielle, et la Direction nationale du droit d'auteur, qui s'occupe des affaires relatives au droit d'auteur et aux droits connexes. Depuis, ces organes administrent la justice dans leurs domaines spécifiques, contribuant à renforcer le système de justice grâce à des réponses rapides et spécialisées.

APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR LA DIRECTION  
NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU PARAGUAY

*Contribution établie par M. Héctor Balmaceda Godoy, directeur général, Direction générale de  
l'application des droits, Direction nationale de la propriété intellectuelle, Asunción*

Résumé : La Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) du Paraguay est l'un des rares offices de propriété intellectuelle dans le monde doté du pouvoir d'exécuter des procédures administratives pour l'application des droits de propriété intellectuelle. La DINAPI remplit ces fonctions conjointement avec d'autres agences gouvernementales, parfois de sa propre initiative ou à la suite de plaintes déposées auprès de la Direction générale de la DINAPI pour l'application des droits. Entre 2013 et 2015, 533 procédures ont permis d'éviter des pertes financières à hauteur de 200 051 165 dollars É.-U. Grâce à ces efforts, le Paraguay ne figure plus sur la liste

spéciale des pays à surveiller au titre de l'article 301 du Trade Act ("Special 301 Watch List"), établie par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

## LA FONCTION DE L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PHILIPPINES EN MATIÈRE D'APPLICATION DES DROITS : MEILLEURES PRATIQUES ET DÉFIS

*Contribution établie par M. Allan B. Gepty, vice-directeur général de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines, Taguig (Philippines)*

Résumé : Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, notamment la contrefaçon et le piratage, concernent tout le monde de façon directe ou indirecte. C'est pourquoi l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL) souhaite jouer un rôle dans l'application des droits. L'office est en effet convaincu qu'il ne peut encourager et protéger efficacement les droits de propriété intellectuelle sans être le moteur des initiatives prises pour stopper la prolifération des contrefaçons et des produits pirates sur le marché. Avec le volume croissant du commerce international, il devient difficile de faire respecter les droits dans un marché complexe qui ne connaît pas de frontières. Il est ainsi proposé que les offices de propriété intellectuelle adoptent un rôle actif dans l'application de ces droits.

WIPO/ACE/11/7

MÉCANISMES PERMETTANT DE RÉGLER LES LITIGES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UNE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE, GLOBALE ET EFFICACE  
*Contributions établies par le Pakistan, le Portugal, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, le Royaume-Uni, la Chambre de commerce internationale ainsi que M. Jacques de Werra de l'Université de Genève (étude conjointe CEIPI-ICTSD)*

## ÉTABLISSEMENT DE TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU PAKISTAN

*Contribution établie par M. Muhammad Ismail, directeur adjoint chargé de l'application des droits de propriété intellectuelle, Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan, Islamabad*

Résumé : En 2012, la loi sur l'Organisation de la propriété intellectuelle (IPO) a introduit de nouvelles dispositions en vue de la création de tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle au Pakistan. Depuis lors, des tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle ont été créés dans les grandes villes d'Islamabad, de Karachi et de Lahore. Le tribunal de Lahore est opérationnel, et les deux autres tribunaux devraient entrer en fonction dans les trois prochains mois. Ce document donne une vue d'ensemble des tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle au Pakistan et des expériences nationales.

## L'EXPÉRIENCE DE LA COUR DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PORTUGAISE

*Contribution établie par Mme Inês Vieira Lopes, directrice du Département des relations internationales et des affaires juridiques de l'Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne*

Résumé : En 2011, le Portugal a institué la Cour de propriété intellectuelle (Loi 46/2011), devant laquelle toutes les nouvelles affaires relatives aux droits de propriété intellectuelle ont été transférées depuis le tribunal de commerce de Lisbonne. La Cour de propriété intellectuelle siège à Lisbonne et est compétente en matière de procédures civiles relatives aux droits de propriété intellectuelle, aux noms de domaine de l'Internet, et aux noms commerciaux. Elle peut délivrer des injonctions, et, le cas échéant, ordonner des mesures aux fins de préservation des éléments de preuve ou de demande d'informations.

## L'EXPÉRIENCE DES JURIDICTIONS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

*Contribution établie par M. Vyacheslav V. Gorshkov, juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie, président des juges civils, Moscou*

Résumé : Le présent rapport examine le règlement des différends en matière de protection de la propriété intellectuelle au sein de la Fédération de Russie. Il donne une vue d'ensemble du cadre législatif qui régit actuellement les relations dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que de la récente réforme législative. Il explique également la structure du système juridictionnel de la Fédération de Russie, qui est composé de juridictions compétentes pour instruire les affaires de protection de la propriété intellectuelle et de juridictions spécialisées, à savoir le tribunal compétent en matière de droits de propriété intellectuelle, le tribunal de la ville de Moscou et la Cour suprême de la Fédération de Russie. Ce rapport expose en détail la compétence de ces juridictions, les aspects particuliers qui caractérisent les affaires de protection de la propriété intellectuelle et les activités que ces juridictions ont menées en 2015.

## UNE EXPÉRIENCE SUD-AFRICAINE

*Contribution établie par le juge Louis Harms, ancien vice-président de la Cour suprême d'appel de l'Afrique du Sud, professeur émérite à l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), Honorary Bencher of the Middle Temple, Londres*

Résumé : Le document examine la structure juridictionnelle en Afrique du Sud en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle et observe qu'il n'est généralement pas fait recours à des juridictions spécialisées. Il fait valoir que l'expérience sud-africaine montre que, dans un pays comme l'Afrique du Sud, les juridictions spécialisées ne se justifient pas et que le système judiciaire ordinaire est capable d'appliquer les droits de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée et efficace.

## LE TRIBUNAL CENTRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DE LA THAÏLANDE

*Contribution établie par M. Thammanoon Phitayaporn, vice-président du Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international, Bangkok*

Résumé : Le Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international de la Thaïlande (CIPITC) a été inauguré le 1<sup>er</sup> décembre 1997, en tant que tribunal spécial chargé d'examiner un large éventail de questions relatives à la propriété intellectuelle et au commerce international. Tribunal de première instance qui examine à la fois des affaires civiles et pénales, le CIPITC applique des mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace, qui incluent la spécialisation des tribunaux, des juges et des assesseurs, le recours à des experts, des règles de procédure spécialement adaptées, l'utilisation d'outils technologiques visant à accroître l'efficacité, et l'amélioration de la gestion des connaissances.

## LES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ANGLETERRE ET AU PAYS DE GALLES : LE TRIBUNAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR LES ENTREPRISES

*Contribution établie par Mme Elizabeth Jones, Direction de l'application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur, Office de la propriété intellectuelle, et l'Honorable juge Hacon, juge président, Tribunal de la propriété intellectuelle pour les entreprises, Chancery Division, Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles, Londres*

Résumé : Les coûts des procédures judiciaires en matière de propriété intellectuelle dans le système juridique du Royaume-Uni étaient jugés prohibitifs, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME). Afin de réduire ces coûts, un certain nombre de réformes ont été apportées, depuis 2010, au tribunal spécialisé en matière de propriété intellectuelle (le Tribunal de la propriété intellectuelle pour les entreprises (TPIE)), à savoir : l'introduction d'un barème fixe de coûts remboursables plafonnés à 50 000 livres sterling, afin d'offrir plus de certitude pour les entreprises qui engagent une procédure contentieuse; l'introduction d'un plafond en matière de dommages-intérêts de 500 000 livres sterling, afin de déterminer plus facilement les affaires qui devraient vraisemblablement être entendues par le TPIE; l'introduction d'une période limite de deux journées d'audience pour chaque affaire, afin de limiter la complexité et les coûts des affaires; et l'adoption d'une gestion prévisionnelle des affaires, afin de veiller à ce que seuls les éléments de preuve pertinents soient présentés, et que leur utilité au regard de l'affaire puisse justifier le coût de leur production – il n'existe pas de norme en matière de divulgation. Une évaluation publiée en 2015 indique que ces réformes ont apporté une amélioration en matière d'accès à la justice pour les parties en litige.

## LE RÈGLEMENT DES LITIGES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – RAPPORT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (CCI) SUR LES JURIDICTIONS SPÉCIALISÉES DANS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À TRAVERS LE MONDE

*Contribution établie par la Chambre de commerce internationale (CCI)*

Résumé : Face à l'importance grandissante du rôle de la propriété intellectuelle pour les entreprises et à l'augmentation des litiges dans ce domaine qui en résulte, un nombre croissant de pays mettent en place des divisions ou des tribunaux spécialisés dans la résolution des affaires de propriété intellectuelle, car ces dernières exigent souvent des compétences judiciaires spécifiques. Ce rapport de la Chambre de commerce internationale (CCI) vise à apporter une meilleure compréhension du panorama actuel des juridictions spécialisées dans la propriété intellectuelle. En se basant sur les contributions d'experts des litiges en matière de propriété intellectuelle issus de 24 pays de divers continents, le rapport donne un aperçu des structures et des procédures judiciaires des juridictions spécialisées dans la propriété intellectuelle dans différents systèmes judiciaires à travers le monde. Il traite notamment des raisons qui ont conduit à la formation de ces juridictions spécialisées, de leur structure et de leur compétence, de la composition des tribunaux, des doctrines et règles d'administration de la preuve, des règles pour la représentation des parties et de l'exécution des jugements.

## TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : QUESTIONS ET DÉFIS

*Contribution établie par M. Jacques de Werra, vice-recteur et professeur de droit de la propriété intellectuelle et de droit des contrats, Université de Genève*

Résumé : En vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) (art. 41, par. 5), les pays n'ont aucune obligation de mettre en place, pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, un système judiciaire distinct de celui qui vise à faire respecter la loi en général. Par conséquent, les pays sont libres de décider quels types

d'organes judiciaires sont compétents pour connaître des litiges en matière de propriété intellectuelle et s'il est approprié de créer des tribunaux spécialisés en matière de propriété intellectuelle. À la question de savoir s'il est avantageux ou nécessaire d'établir des tribunaux spécialisés en matière de propriété intellectuelle dans un pays donné, il n'est pas aisé de donner une réponse simple et unique, qui permette de percevoir à l'échelle mondiale une tendance à la spécialisation ou à la centralisation de certains types de litiges en matière de propriété intellectuelle. Eu égard aux avantages et désavantages liés aux tribunaux spécialisés en matière de propriété intellectuelle et à la nécessité de tenir compte de tous les facteurs pertinents dans le pays en question, la création de tribunaux spécialisés en matière de propriété intellectuelle ne peut pas être recommandée en toutes circonstances. Une décision relative à la création de tribunaux spécialisés en matière de propriété intellectuelle doit se fonder sur une analyse éclairée, transparente et objective de la situation qui prévaut dans le pays.

---

WIPO/ACE/11/8

COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'ÉCHELLE  
NATIONALE

*Contributions établies par le Canada, la Géorgie, l'Inde,  
l'Italie, le Pakistan, le Portugal, les Émirats arabes unis et  
les États-Unis d'Amérique*

LE PROJET CHARGEBACK DU CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA : LUTTER CONTRE  
LA CONTREFAÇON!

*Contribution établie par M. Nicholas Gordon, agent principal de politique commerciale, Direction  
de la politique commerciale sur la propriété intellectuelle (TMI), Affaires mondiales, Ottawa*

Résumé : Le Canada se félicite de l'opportunité de pouvoir présenter une approche nouvelle, efficace et unique de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon. Premier du monde en son genre, le projet Chargeback est le fruit d'une collaboration entre le Centre antifraude du Canada (supervisé par la Gendarmerie royale du Canada), les sociétés de cartes de crédit et les banques, qui travaillent de concert pour rembourser les victimes des fraudeurs en ligne, aux dépens des contrefacteurs. Le Canada est le premier pays à mettre en place un tel programme qui vise à mettre un terme aux activités des contrefacteurs et à protéger ainsi la propriété intellectuelle. Au cours des 12 derniers mois, le projet Chargeback a enregistré plus de 10 000 confirmations pour lesquelles un débit compensatoire a été effectué et les victimes remboursées. Depuis la mise sur pied du projet, le Centre antifraude a découvert, à l'échelle mondiale, plus de 5000 comptes de commerçants liés à la contrefaçon, à la fraude et au vol d'actifs de propriété intellectuelle. Ce projet vise également à fermer le compte des détaillants qui vendent des produits contrefaisants dans leurs magasins.

DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES DE LA GÉORGIE RELATIVES À LA PROMOTION  
DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, NOTAMMENT PAR LA COOPÉRATION  
INSTITUTIONNELLE DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES ET RÉGIMES D'APPLICATION  
DES DROITS

*Contribution établie par M. Nikoloz Gogilidze, président, Centre national de la propriété  
intellectuelle, Mtskheta (Géorgie)*

Résumé : En réponse à l'impact négatif de la contrefaçon et du piratage sur le marché de la Géorgie et à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALEAC) avec l'Union européenne (UE), la Géorgie a entrepris une série d'initiatives visant à l'amélioration de son système d'application des droits de propriété intellectuelle et à la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Au niveau législatif, un certain nombre de modifications ont été introduites pour harmoniser les lois sur la propriété intellectuelle de la Géorgie avec celles de

l'UE. Le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie (SAKPATENTI) joue un rôle important dans la coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle à tous les niveaux, notamment grâce aux travaux du Conseil interinstitutions sur l'application des droits de propriété intellectuelle. Il facilite également le renforcement des capacités des juges, des procureurs, des policiers, des avocats, des agents des douanes et des fonctionnaires chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle ainsi que leur formation, en coopération avec des partenaires internationaux. SAKPATENTI organise également des manifestations et campagnes de sensibilisation du public, ainsi que des séminaires et conférences qui servent de forum de dialogue permanent sur l'application des droits de propriété intellectuelle.

## PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE L'INDE EN MATIÈRE DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – APPLICATION DES DROITS ET ARBITRAGE

*Contribution établie par M. Rajiv Aggarwal, chef de la Division de la propriété intellectuelle, Département de la politique industrielle et de la promotion du Ministère du commerce, New Delhi*

Résumé : Le programme d'action national de l'Inde en matière de droits de la propriété intellectuelle établit la future feuille de route des droits de propriété intellectuelle et facilite la mise en place d'une administration dédiée à la propriété intellectuelle stable et transparente. Son slogan est "Une Inde créative; une Inde innovante". Ce programme a défini sept objectifs, concernant notamment l'application des droits et les décisions en la matière, et propose les mesures à prendre. Le programme vise à :

- promouvoir le respect de la propriété intellectuelle au sein du grand public;
- sensibiliser les inventeurs et les créateurs de propriété intellectuelle quant aux mesures destinées à protéger et appliquer leurs droits;
- renforcer à différents niveaux les moyens des organismes chargés de l'application des lois;
- identifier et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la contrefaçon et le piratage;
- organiser pour les juges des colloques réguliers en matière de propriété intellectuelle afin de les aider à régler efficacement tout litige dans ce domaine;
- juger les affaires de propriété intellectuelle par le biais de tribunaux de commerce spéciaux; et
- étudier des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges (ADR).

La présente contribution explique également comment utiliser les injonctions de blocage de sites Web pour lutter efficacement contre le piratage en ligne en Inde.

## INITIATIVES ITALIENNES POUR LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON SUR LE PLAN STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

*Contribution établie par Mme Francesca Arra, administratrice principale, assistance aux entreprises pour la lutte contre la contrefaçon, promotion de la propriété intellectuelle et affaires internationales, Direction générale de la lutte contre la contrefaçon – Office italien des brevets et des marques (DGLC UIBM), Ministère du développement économique de l'Italie, Rome*

Résumé : L'Italie possède un cadre institutionnel diversifié en matière de lutte contre la contrefaçon, et notamment un certain nombre d'organismes chargés de l'application des droits (entités ou organismes dont la mission est de faire respecter les lois relatives à la lutte contre la contrefaçon) et d'organisations (pouvoirs publics, associations professionnelles et associations de consommateurs) ayant un intérêt particulier au regard du fonctionnement du cadre d'application de la réglementation relative à la lutte contre la contrefaçon. Traditionnellement, ces acteurs ont coopéré de manière efficace aux activités et aux opérations liées aux enquêtes. Toutefois, la montée en puissance de la contrefaçon au cours de ces dernières années a mis en évidence

l'importance de la coordination institutionnelle, non seulement au stade de la mise en œuvre, mais également sur le plan stratégique. Ce type de coordination stratégique est assuré par le Conseil national anti-contrefaçon italien (CNAC) et le présent document offre un aperçu de certaines initiatives menées par le CNAC afin de renforcer l'efficacité de l'application des droits, tant sur le plan national qu'international. Sur le plan opérationnel, le présent document fournit également des informations concernant une permanence téléphonique consacrée à la lutte contre la contrefaçon destinée à fournir des informations aux PME et aux consommateurs en Italie sur l'application des droits de propriété intellectuelle en cas de contrefaçon. Ce service est géré par la Direction générale de la lutte contre la contrefaçon – Office italien des brevets et des marques (DGLC UIBM), Ministère du développement économique de l'Italie.

## LA COORDINATION DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU PAKISTAN

*Contribution établie par M. Muhammad Ismail, directeur adjoint chargé de l'application des droits de propriété intellectuelle, Islamabad*

Résumé : Le présent document offre un aperçu du rôle joué par l'Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan (IPO-Pakistan) dans la coordination des mesures d'application des droits de propriété intellectuelle au Pakistan. Le document évoque certaines des initiatives récentes menées par l'IPO-Pakistan en coopération avec d'autres organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation auxquelles l'IPO-Pakistan a participé.

## L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AU PORTUGAL : LES DONNÉES D'EXPÉRIENCES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU GROUPE CONTRE LA CONTREFAÇON

*Contribution établie par M. Rui Solnado da Cruz, conseiller juridique au Département des relations internationales et des affaires juridiques et M. José Mário Sousa, conseiller juridique au Département des marques et des brevets, Lisbonne*

Résumé : Au cours de ces dernières années, le Portugal a considérablement intensifié ses efforts en vue de renforcer l'application des droits de propriété industrielle et de créer un environnement plus propice au commerce. Actuellement, le système juridique portugais prévoit des moyens efficaces pour faire appliquer les droits de propriété industrielle et pour sanctionner tout comportement délictueux, conformément aux meilleures pratiques européennes et internationales. Créé en septembre 2010 dans le but de renforcer la coordination au sein des autorités nationales et de promouvoir la coopération entre ces dernières et le secteur privé, le Groupe contre la contrefaçon joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la lutte contre les atteintes aux droits de propriété industrielle à l'échelon national et constitue la principale plateforme pour l'échange des meilleures pratiques et des compétences. Le Portugal, qui met l'accent sur le problème de l'atteinte aux droits de propriété industrielle sous toutes ses formes, a également été témoin d'une forte hausse des saisies de produits de contrefaçon.

## CADRE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DES ÉMIRATS ARABES UNIS POUR LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par le Dr Mohammad Mahmoud Al Kamali, directeur, Institut de formation et d'études judiciaires, Abou Dhabi*

Résumé : Le présent document offre un aperçu du cadre législatif et institutionnel mis en place par les Émirats arabes unis pour garantir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle. Il se penche plus particulièrement sur le rôle des différentes autorités publiques en charge du respect de la propriété intellectuelle, sur la mise en place de départements judiciaires

spécialisés en vue de connaître des litiges en matière de propriété intellectuelle et sur le rôle de l'Institut de formation et d'études judiciaires à l'heure d'offrir des activités de formation et de renforcement des capacités aux membres du parquet et aux juges spécialisés.

## LE RÔLE DU CENTRE NATIONAL DE COORDINATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Contribution établie par M. Bruce Foucart, directeur du Centre des droits de propriété intellectuelle, Service des enquêtes pour la sécurité intérieure, Bureau de l'immigration et des mesures douanières, Département de la sécurité intérieure, Washington*

Résumé : Le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle, dirigé par le service des enquêtes de la sécurité intérieure du Bureau de l'immigration et des mesures douanières des États-Unis d'Amérique, se trouve en première ligne de la défense offerte par le gouvernement pour faire face au vol de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale et pour faire respecter ses lois relatives au commerce international. La mission du Centre est d'assurer la sécurité nationale en protégeant la santé et la sécurité publiques, l'économie du pays et les membres des forces armées, et de mettre fin aux pratiques commerciales dangereuses et déloyales qui menacent l'économie mondiale. Pour atteindre cet objectif, le Centre rassemble, sous la forme d'un groupe de travail, 23 organismes partenaires, à savoir 19 organismes fédéraux de premier plan, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office européen de police (EUROPOL) et les gouvernements canadien et mexicain. Il a mis au point des activités globales et travaille avec des organismes nationaux et étrangers en vue d'assurer l'application effective des droits de propriété intellectuelle afin de défendre l'économie, de protéger les consommateurs et de lutter contre les organisations criminelles.

---

WIPO/ACE/11/9

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET APPUI DE  
L'OMPI EN FAVEUR DES ACTIVITÉS DE FORMATION  
*Contributions établies par l'Afrique du Sud, l'Organisation  
régionale africaine de la propriété intellectuelle et le  
juge Louis Harms, ancien vice-président de la Cour  
suprême d'appel d'Afrique du Sud*

## EXPÉRIENCE DE L'AFRIQUE DU SUD EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE FORMATION

*Contribution établie par Mme Amanda Lotheringen, directrice principale, application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur, Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle, Pretoria*

Résumé : Le renforcement des capacités est l'une des pierres angulaires de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle. Lorsque l'Afrique du Sud a promulgué la loi de 1997 sur les produits contrefaits pour mettre en œuvre la partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (l'Accord sur les ADPIC), elle ne s'attendait pas à ce que cette loi devienne un outil aussi puissant de lutte contre la contrefaçon de marque et la piraterie portant atteinte au droit d'auteur. La collaboration avec la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle (OMPI) a servi de base solide permettant une bonne mise en œuvre. Les exemples de réussite référencés ont été partagés systématiquement, et des conseils en matière de renforcement des compétences existantes ont été prodigués régulièrement. Le fait d'entretenir des relations étroites avec ses homologues d'autres pays confrontés à des problèmes et des difficultés similaires est bénéfique à plusieurs niveaux. En effet, il est primordial d'instaurer une coopération étroite entre tous les pays pour lutter contre la hausse des ventes de produits contrefaits constatée à l'échelle internationale. Le rôle de l'OMPI en la matière doit être salué, et

la valeur ajoutée qu'apporte son équipe d'experts ne doit pas être sous-estimée. Sans le soutien permanent de l'OMPI, l'Afrique du Sud n'aurait pas pu atteindre le même niveau d'efficacité.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET APPUI DE L'OMPI EN FAVEUR DES ACTIVITÉS DE FORMATION : DONNÉES D'EXPÉRIENCE DE L'ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par M. Fernando dos Santos, directeur général de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Harare*

Résumé : L'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a pour mandat : d'établir des systèmes de formation du personnel pour l'administration de la législation en matière de propriété intellectuelle; d'organiser des séminaires de formation et autres réunions; de promouvoir les échanges d'idées et d'expériences; et de réaliser des études dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'ARIPO travaillent main dans la main afin d'aider les États membres à développer leurs compétences en matière de propriété intellectuelle en participant à des activités de renforcement des capacités. L'exemple le plus récent de cette collaboration a été l'organisation d'un atelier de formation des formateurs destiné à créer un environnement durable pour l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les écoles de police des États membres de l'ARIPO. Cette initiative a contribué à améliorer la compréhension de la propriété intellectuelle et de sa mise en œuvre par les fonctionnaires de police des États membres.

## APPROCHE ÉQUILIBRÉE EN MATIÈRE DE PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Contribution établie par le juge Louis Harms, ancien vice-président de la Cour suprême d'appel de l'Afrique du Sud, professeur émérite à l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), Honorary Bencher of the Middle Temple, Londres*

Résumé : Les droits de propriété intellectuelle doivent être justifiés pour être reconnus, respectés et appliqués. Il est nécessaire d'envisager l'application des droits de propriété intellectuelle dans un contexte social, de prendre en considération les droits, intérêts et préoccupations légitimes du public et de s'éloigner d'un mode contre-productif d'application des droits. Le présent document examine l'approche adoptée dans le cadre des activités de renforcement des capacités et de formation organisées par le Secrétariat de l'OMPI dans les pays en développement, par l'intermédiaire de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, en rapport avec l'adoption d'une approche équilibrée en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle par le corps judiciaire et les fonctionnaires chargés de l'application de la loi. L'équilibre est examiné au regard de l'acte ou usage loyal défini dans la législation sur le droit d'auteur, de la justification des atteintes à la propriété intellectuelle, des priorités en matière d'application de la loi, du pouvoir d'appréciation en matière de poursuites et de la fixation des peines.

---

WIPO/ACE/11/10

### ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

Résumé : Le présent document donne des informations sur les principaux aspects des activités de renforcement des capacités menées par le Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans le domaine de la promotion du respect de la propriété

intellectuelle au titre de son programme 17 "Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle". Il vise à donner un aperçu du cadre, du contenu et de la forme de ces activités, mises en œuvre conformément au mandat du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) et au résultat escompté III.2 ("Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition") défini dans le programme et budget de l'OMPI, et en application de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

[Fin du document]